

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022
à 18 heures 30 en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau

Secrétaire de séance : Géraldine COULAUD

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Géraldine COULAUD Adjointe, Mr Nicolas TRUPHEME, Adjoint, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointe, Mr Thibaut ELAPHOS, Mr Jérôme BONNET, Mr Jérôme FOURNIER, Mr Christian BERNARD, Mme Sandra BOUCHARD, Mme Françoise BOUDIER Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Liliane CANDY

Procurations :

La séance est ouverte à 18 heures 30

1/ Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités.

M. le Maire explique à l'assemblée la nécessité de reconduire le CDD de 35 heures hebdomadaire afin de palier un accroissement temporaire d'activités au service technique. La durée est fixée à quatre mois, du 01.10.2022 au 31.01.2023.

Adoptée à l'unanimité.

2/ Retrait de la délibération 2022-49 du 01.06.2022 concernant le passage à la nomenclature M57 pour le budget de la caisse des écoles.

M. le Maire explique à l'assemblée que les services du contrôle de légalité de la Préfecture demande le retrait de la délibération 2022-49 aux motifs que le conseil municipal est matériellement incompétent pour prendre une délibération propre au Comité de la Caisse des Ecoles.

Adopté à l'unanimité

3/ Adoption de la nomenclature M57 au 01.01.2023 pour le budget de la Caisse des Ecoles

Le Comité de la Caisse des Ecoles d'Upaix composé de cinq membres décide de passer le budget de la Caisse des Ecoles en nomenclature M57 à compter du 01.01.2023.

Adopté à l'unanimité

4/ Modification de l'indemnité du maire au 01.12.2022.

L'indemnité du maire est ramenée de 25.5 % à 22 % de l'IB terminal de la fonction publique au 01.12.2022. L'indemnité des adjoints reste inchangée à 9.9 % de l'IB terminal de la FP.

Adopté à l'unanimité

5/ Remboursement d'un chèque EDF

Suite à un trop payé, EDF reverse la somme de 16.48 €

Adopté à l'unanimité

6/ Reliure d'anciens registres cadastraux – choix de l'atelier de reliure

Suite aux attributions de subventions du Département 05 et de la DRAC PACA, le devis de 4 143 € est accepté à l'Atelier de Reliure de Mont-Dauphin pour la restauration.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire, Florent MARTIN

